

FLASH INFORMATIONS COMMUNALES

MAI 2016 N°2

Recrutement d'un agent technique contractuel à mi-temps

Monsieur Clément MARCHAND a été recruté sur un poste d'agent technique contractuel à mi-temps, emploi aidé par l'Etat. Il prend son poste le 31 mai et sera présent sur la commune les mardis mercredis et jeudis.

Il aura en charge l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, la distribution de documents et toutes autres tâches techniques liées à l'activité communale.

Conseil municipal/ Elections partielles complémentaires

Le premier tour de scrutin pour élire 6 conseillers municipaux aura lieu le dimanche 19 juin. De 8 h à 18 h.

Un second tour, s'il est nécessaire d'y procéder, sera organisé le dimanche 26 juin, aux mêmes horaires.

Bloc note agenda

11 juin, 10 h 00, salle polyvalente : assemblée générale de la société de chasse

Cérémonie du 12 juin « les fusillés de Pontijou »

11 h 00 rassemblement au monument de Pontijou

11 h 15 Cérémonie au Monument suivi d'un vin d'honneur à la salle du Presbytère.

18 juin, 18 h 00, salle du presbytère : assemblée générale des Carabiniers Mavois

Réglementation concernant le bruit - rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc..... ne **peuvent être effectués** que :

- les lundis aux vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Afin de favoriser la collecte des piles à part des ordures ménagères classiques, le syndicat Val Eco a déposé dans notre commune une borne d'intérieur pour les piles à la mairie. Celle-ci est à votre disposition. Une borne à piles extérieure est également disponible derrière le cimetière.

Il existe également une colonne pour déposer des vêtements sur ce lieu.

Il est rappelé que tout ce qui ne va pas dans les colonnes de tri (y compris les gros cartons) doit être emmené à la déchetterie car il est inacceptable de voir autant de déchets sauvages déposés aux points propretés.

Brûlage des déchets verts dans son jardin

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits « verts » sont considérés comme des déchets ménagers.

A ce titre, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue des tontes de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.



A savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage.

Composteurs et lombricomposteurs - rappel

Du 1^{er} février au 31 décembre 2016, les prix de vente baissent de 10 € pièce. Le composteur en plastique recyclé de 400 litres passe à 15 €, celui de 600 litres à 20 € et le composteur en bois de 575 litres passe à 20 €. Le lombricomposteur sera vendu au prix de 15 €.

Vous pouvez vous procurer le bon de commande à la mairie ou le télécharger sur le site <http://www.valeco41.fr>. Pour plus de renseignements contactez VAL ECO au 02 54 74 62 53.

Les portes de l'emploi- Communauté de communes Beauce Val de Loire :

- boulanger (SUPER U) - 36h75/semaine - CDI - MER
- fraiseur P1 - P2 ou P3 mécanique de précision - 39 h/semaine - CDI - MER
- tourneur P1 - P2 ou P3 mécanique de précision - 39 h/semaine - CDI - MER
- apprenti ou stagiaire ressources humaines - COLISSIMO - MER
- secrétaire mairie - 12h/semaine - CDD 2 mois - possibilité de renouvellement - VILLEXANTON
- secrétaire comptable (LBG) - 35h/semaine - CDI - MARCHENOIR

Contact : Les portes de l'emploi 1 rue Fortineau à MER - 02.54.81.37.69

**Permanences sans rendez-vous le lundi de 14 h 00 à 17 h 00 et
le mercredi 9 h 00 à 12 h 00 - se munir d'un Curriculum Vitae**